FICHE RÉFLEXES

Risque de vol ou de malveillance dans les églises pendant les manifestations

Pendant que les forces de sécurité intérieure sont mobilisées sur les manifestations, le risque de vol dans les églises est **élevé** et les **délais d'intervention peuvent être longs**.
Consignes pour tous : curés sacristains, bénévoles d'accueil.

NE JAMAIS INTERVENIR PHYSIQUEMENT — Observer · Mémoriser · Appeler le 17

1 Prévenir

- ☐ **Rester fermé à clé** si l'église est isolée sans présence, ou située dans le secteur d'une manifestation. **Ouvrir seulement si l'église n'est pas dans le secteur de la manifestation et en présence de quelqu'un** (sacristain, accueil, offices…)
- ☐ **Vases sacrés et objets de valeur au coffre.** Tabernacle ouvert s'il est vide, clé jamais laissée sur place.
- ☐ **Vider les troncs chaque jour** et l'afficher : « ce tronc est vidé quotidiennement ».
- ☐ **Fermer à clé après chaque passage** : portes latérales, sacristie, clocher, combles.
- ☐ **Ronde avant fermeture** : faire le tour complet (chapelles, confessionnaux, tribune, sacristie, escaliers, recoins) pour vérifier que **personne ne reste caché** à l'intérieur.
- ☐ **Vidéoprotection** : vérifier que l'enregistrement fonctionne et que l'heure est juste.
- ☐ **Inventaire photo à jour** des objets, en priorité ceux protégés au titre des Monuments historiques.

2 Repérer et signaler

SIGNES QUI DOIVENT ALERTER

- Photos de serrures, d'accès ou d'objets de près
- Même personne qui revient plusieurs fois
- Présence prolongée près d'un tronc ou d'une chapelle
- Véhicule stationné longtemps devant l'église

LE RÉFLEXE

1. **Observer** à distance, sans se faire remarquer
2. **Mémoriser ou si possible photographier** tenue, véhicule, plaque, direction de fuite
3. **Appeler le 17 / 112** même si l'intervention risque de tarder

Personne découverte lors de la ronde : NE PAS LA CONFRONTER,
Sortir, Fermer les accès si c'est possible sans s'exposer, puis APPELER LE 17

3 Découverte d'une malveillance

1. **Ne rien toucher, ne rien ranger.** Préserver les traces, Fermer l'espace si possible.
2. **Photographier les lieux** avant toute intervention : accès forcés, emplacement vide, désordre.
3. **Appeler le 17, puis porter plainte**
4. **Prévenir le responsable sûreté du diocèse** systématiquement, même pour un vol mineur (tronc, petit objet).
5. **Si vol d'un objet cultuel, prévenir la Commission de l'Art Sacré de l'ADL :** artsacre@lyon.catholique.fr
6. **Si degradation déclarer le sinistre au service juridique de l'ADL :** ma.rouillonnaudin@lyon.catholique.fr

URGENCE

17 ou 112

RESPONSABLE SÛRETÉ ET SÉCURITÉ DU DIOCÈSE

David Lemoine — tél. 06.22.51.12.74
d.lemoine@lyon.catholique.fr